

ENTRETIEN « Il faut absolument revaloriser les minima sociaux »

[Actualités, Inégalités 1](#)



[Alternatives économiques](#), 12 octobre 2020



Nicolas Duvoux Professeur de sociologie à l'université Paris

8

Avec la deuxième vague de l'épidémie, les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire se font déjà sentir. Selon [le baromètre du Secours populaire](#), un Français sur trois a subi une baisse de revenu depuis mars. Qu'ils soient en CDD, intérimaires, étudiants ou mères célibataires, les plus précaires sont les premiers à pâtir de la baisse d'activité. Une explosion de la pauvreté se dessine. Les associations estiment qu'un million de personnes pourraient basculer dans la pauvreté à cause de la crise.

Le gouvernement a pris plusieurs mesures pour lutter contre cette catastrophe. Le 15 mai, une aide exceptionnelle de 150 euros par ménage a été versée à quatre millions de foyers, bénéficiaires du RSA ou des aides au logement, avec 100 euros supplémentaires pour chaque enfant à charge. Dans le cadre du plan de relance annoncé début septembre, 800 millions d'euros ont été mis sur la table en faveur de la solidarité. Quelque 100 millions vont notamment aux associations de lutte contre la pauvreté et 500 millions à la hausse exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire.

Mais ces mesures sont jugées largement insuffisantes par les associations de lutte contre la pauvreté. Elles représentent en effet moins de 1 % des 100 milliards d'euros du plan de relance. Le Premier ministre doit annoncer de nouvelles mesures samedi à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère.

Le sociologue Nicolas Duvoux, professeur à l'université Paris-8 et spécialiste de la pauvreté, doute qu'elles suffisent à changer la donne, tant le gouvernement semble défendre l'idée que l'aide aux plus démunis désincite à la recherche d'emploi.

La situation sociale semble se dégrader très vite. Quels sont les outils les plus adaptés pour surveiller l'évolution de la pauvreté pendant la crise ?

Les premiers signaux nous viennent des associations d'aide aux plus démunis qui, sur le terrain, voient affluer des nouveaux publics. Pendant les deux premiers mois de confinement, le Secours populaire est venu en aide à plus d'un million de personnes, dont 45 % étaient des nouveaux bénéficiaires.

Ensuite, l'augmentation du nombre d'allocataires des minima sociaux sera un indicateur important. L'envolée des demandes de RSA a déjà été signalée par les collectivités locales. Pour le mois d'août, l'Assemblée des départements de France estime la hausse à 9 % par rapport à 2019.

« Les plus précaires ne sont clairement pas la priorité du gouvernement. C'est un angle mort de la relance »

On pourra aussi regarder le taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire le pourcentage de ménages qui ont un revenu inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Le problème, c'est qu'il est possible que la crise soit tellement forte que le revenu médian baisse. Dans ce cas, le seuil de pauvreté diminuerait mécaniquement, et le nombre de pauvres aussi. C'est une des limites de cet indicateur relatif.

De toute façon, il ne sera connu qu'après-coup. Pour l'heure, nous en sommes au stade des spéculations. Les prochaines données qui paraîtront porteront sur 2019 et elles indiqueront peut-être une baisse, liée à la revalorisation de la prime d'activité post-gilets jaunes.

La situation est d'autant plus inquiétante que les plus précaires ne sont absolument pas la priorité du gouvernement. C'est un angle mort de la relance.

Dans le plan de relance, le gouvernement a tout de même mis 800 millions d'euros sur la table pour le « soutien aux personnes précaires »...

Cela ne représente pas grand-chose à côté des 100 milliards d'euros du plan ! C'est très insuffisant, et sans commune mesure avec les autres décisions prises pour aider les entreprises et les salariés.

Le gouvernement confirme sa vision dualisée, segmentée, de la protection sociale. D'un côté, on a une réponse à la crise extrêmement forte pour les salariés, notamment avec la mise en place du chômage partiel. De l'autre, on a une réponse de bien moindre ampleur pour les personnes en situation de grande précarité. La logique de mesures ponctuelles s'est imposée et on peut craindre qu'elle ne soit pas à la hauteur des enjeux.

Le gouvernement fait l'hypothèse que les ménages ont pu constituer de l'épargne car leurs dépenses ont baissé à cause du confinement. Mais pour les plus fragiles d'entre eux, les dépenses ont augmenté avec la crise et ils n'ont pas pu épargner. L'absence de cantine pour les enfants et de restaurant universitaire pour les étudiants a notamment été pénalisante, ainsi que la perte des petits boulots côté « recettes ».

Par ailleurs, la pauvreté n'est pas que monétaire. Les conditions de logement défavorables ont eu un impact immédiat et très puissant sur la condition, y compris sanitaire, des plus modestes.

Jean Castex doit annoncer samedi de nouvelles mesures de lutte contre la pauvreté. Quelle est la mesure la plus urgente selon vous ?

Il faut absolument revaloriser les minima sociaux, notamment le RSA, qui plafonne à 560 euros par mois pour une personne seule. Malheureusement, il semble que cette option ne soit pas envisagée par le gouvernement, qui est imprégné de l'idée selon laquelle l'augmentation des minima sociaux risque de désinciter au travail.

En période de hausse du chômage, raisonner de cette manière est encore moins pertinent qu'en période de croissance. Cette hypothèse de la « trappe à inactivité » néglige les motivations non monétaires à la reprise d'emploi. La plupart des allocataires veulent retrouver un travail parce qu'ils y trouvent une dignité.

« Les gouvernements successifs ont tout fait pour accroître l'écart entre revenu du travail et revenu d'assistance »

Pour éviter cette supposée « trappe à inactivité », les gouvernements successifs ont tout fait pour accroître l'écart entre revenu du travail et revenu d'assistance. La prime d'activité, notamment, permet de soutenir les travailleurs modestes. Mais du coup, lorsque les gens perdent leur emploi, ils perdent aussi l'aide de la prime d'activité, ce qui pose un énorme problème quand l'offre d'emploi se raréfie comme c'est le cas actuellement.

L'Unédic prévoit 900 000 destructions d'emplois d'ici 2021. Les gens vont perdre leur emploi et les aides qui vont avec. On retrouve le problème structurel de la protection sociale française, segmentée entre les personnes en emploi et les autres, qui ne sont pas assez soutenues.

Les départements sont déjà débordés par l'afflux de nouvelles demandes de RSA. Qui sont ces nouveaux bénéficiaires ?

Une partie d'entre eux est arrivée en fin de droits de chômage. On a vu la même chose après la crise de 2008. Les chômeurs ont été massivement déversés vers l'assistance, moins gratifiante, et moins généreuse du point de vue des revenus assurés, du statut social et des droits.

C'est la traduction mécanique de la non-prolongation des droits des chômeurs, qui aurait permis d'éviter de courir le risque d'une saturation des dispositifs.... et d'accroître les inégalités territoriales. Car les départements, qui doivent absorber une crise d'ampleur nationale, n'ont pas tous les mêmes moyens pour réagir à cette urgence.

Le RSA est un droit. Il doit être versé quoi qu'il arrive. Mais les départements les moins bien lotis risquent d'accumuler du retard dans le traitement des dossiers, ce qui peut reporter le versement des prestations et mettre en difficulté les bénéficiaires. Et s'ils parviennent à faire accéder les allocataires à leurs droits, les départements risquent de devoir limiter d'autres dépenses, pourtant fondamentales, en matière d'accompagnement.

C'est aussi pour cela que vous plaidez pour l'automatisme¹ du versement des prestations ?

Oui, d'autant plus que la situation sanitaire ne facilite pas le traitement des dossiers, avec la réduction du travail en présentiel. En outre, les nouveaux allocataires n'ont jamais fait l'expérience du « guichet », et peuvent le vivre comme une humiliation. La complexité du cadre institutionnel, entre la CAF qui verse l'allocation, le département qui est décideur et accompagne, peut aussi être déroutante.

L'automatisme du versement des prestations permettrait également de lutter contre le non-recours², que l'on estime à 30 % environ, c'est-à-dire qu'un tiers des personnes qui pourraient prétendre au RSA ne le demandent pas.

Vous êtes particulièrement inquiet de la situation des jeunes. Pourquoi ?

Tout d'abord, ils n'ont pas droit au RSA, qui ne concerne que les plus de 25 ans. On suppose que jusqu'à cet âge-là, les jeunes peuvent bénéficier de l'aide de leur famille, ce qui est encouragé par les déductions d'impôts qui organisent une solidarité indirecte et familialisée. Mais pour bénéficier de cette dernière, il faut être imposable, ce qui exclut les ménages modestes et précaires.

« Les jeunes sont un « angle mort » de l'Etat-providence français »

En outre, on sait très bien que chez les publics les plus fragiles, les situations de rupture familiale sont fréquentes. Et puis, les gouvernements successifs redoutent encore une fois de désinciter les jeunes au travail. C'est la crainte bien connue de l'« assistanat ». Résultat, les jeunes sont un « angle mort » de l'Etat-providence français, comme le dit très justement [le sociologue Tom Chevalier dans une récente tribune](#).

A quand remonte cette fragilité sociale de la jeunesse ?

Elle date de plusieurs décennies. Dans l'après-guerre, les personnes âgées étaient les principales victimes de la pauvreté. Aujourd'hui, elle frappe surtout les jeunes.

Ce basculement s'explique notamment par la massification du chômage, qui rend l'entrée dans la vie active très compliquée. A l'inverse, le système de retraites a de mieux en mieux protégé les plus âgés, même si certains restent fragiles. Les réformes successives laissent présager que [la pauvreté des retraités va s'accroître au cours des prochaines années et décennies](#).

Vous préconisez donc l'extension du RSA aux jeunes de 18 à 25 ans ?

Tout à fait. Mais le gouvernement pourrait d'abord et avant toute chose ne pas fragiliser davantage les ménages déjà précaires. De nouvelles annonces sont attendues, avec un acte II de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Mais une nouvelle réforme des aides personnalisées au logement (APL), passée relativement inaperçue, va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Les APL ont un caractère redistributif très marqué. Jusqu'à maintenant, elles étaient calculées sur la base des revenus d'il y a deux ans. Avec la réforme, leur calcul sera « contemporanéisé », c'est-à-dire qu'il va se faire sur la base des revenus de l'année. Comme les revenus des ménages augmentent en général d'une année sur l'autre, on s'attend à une baisse des APL.

Je ne discute pas de la légitimité de la réforme, mais de sa temporalité. Sa mise en œuvre dans deux mois pourrait se révéler catastrophique et contrecarrer les efforts que le gouvernement devrait engager dans les prochaines semaines.

C'est la leçon que je retire des deux premières années du quinquennat. Une ambition sur la pauvreté a été annoncée, et des mesures innovantes ont été prises sur les petits-déjeuners à l'école, les mesures pour l'accueil de familles modestes dans les crèches, un soutien étatique au financement des politiques d'insertion par les départements, etc. —, mais leur effet a été contrebalancé par la baisse des APL décidée en début de mandat.

Une politique de lutte contre la pauvreté doit marcher sur ses deux pieds : l'accompagnement multidimensionnel, professionnel et social, et le soutien monétaire.

- [1.](#) Le versement automatique des prestations sociales, sans que les bénéficiaires n'aient à faire de démarches.
- [2.](#) Lorsque des personnes ont droit à des aides mais ne les demandent pas.

PROPOS RECUEILLIS PAR GAËTANE POISSONNIER